

Commission Réglementation

Réunion de présentation des commissions AFPP

Cité Paradis - groupe GFA – PARIS

15 décembre 2016

Pourquoi une commission réglementation à l'AFPP ?

- Commission TRANSVERSE destinée à réunir des spécialistes des affaires réglementaires (≠ des spécialistes techniques ou des spécialistes juridiques)
- OBJECTIFS PRINCIPAUX =
 - analyse de la réglementation sur les PPP, au niveau FR et au niveau EU
 - rédaction des synthèses / listings sur la réglementation relative à la protection des cultures:
 - À la demande du bureau / CA de l'AFPP (commandes spécifiques)
 - À l'initiative de cette commission réglementation (force de proposition)
- communication (articles / intervention lors conférences) sur les avancées réglementaires

Pourquoi une commission réglementation ?

- Besoin d'une base de données actualisée des textes réglementaires applicables en protection des plantes
- Besoin d'une commission en charge de l'animation de la conférence 'réglementation' qui pourrait avoir lieu en France tous les 2 ou 3 ans (selon l'importance des évolutions réglementaires)
- Besoin d'une commission qui établirait des contacts avec les instances EU: obtenir des informations sur les mises à jour réglementaires depuis EPPQ, Commission EU (recherche d'information réglementaire EU), etc...

Organisation de la commission réglementation

- Commission 'ouverte' mais avec sélection des membres: critères d'admission à définir (avec parrainage et code de déontologie)
 - Membres actifs de l'AFFPP
 - Membres justifiant d'une expérience vérifiable et significative dans l'application / mise en œuvre de réglementation en PPP
 - Pas de membres venant 'chercher' une information uniquement. Tous les membres fournissent une information et en retirent un complément !
- Rédaction d'un cahier des charges par le bureau provisoire
- Appel aux membres: diffusé par 'lettre de l'AFFPP' n° 242 du 01/12/2016

Organisation de la commission réglementation

- Organisation de la commission:
 - Un bureau de 5 personnes, élu par les membres pour 3 ans
 - Un président, un trésorier et un secrétaire élus par le bureau pour 3 ans également.
- 1 ‘réunion plénière annuelle’ par an de la commission:
 - Point sur travail des groupes de travail
 - Bilan / synthèses réalisées
- Utilisation du principe de réunion téléphonique ... skype... etc...
- **Besoin d’outils informatiques** d’échanges de fichiers et d’archivage documentaire

Commission Réglementation: calendrier des actions 2016/2017

- Validation axes de travail de cette nouvelle commission par le CA: **Juin 2016**
- Organisation d'un bureau provisoire de 5 personnes pour 3 ans
- Travail sur statuts et cahier des charges: **30 septembre 2016**
- Diffusion appel aux membres: lettre AFPP (01/09/2016), Lettre de l'ITAB (12/2016), COLUMA (06/12/2016), Phytoma ?... Autres ?
- 1^{ère} réunion de la commission: **2 février 2017**

Objectif: accueil des premiers membres

**RDV dans 1 an pour
les premiers résultats concrets...**

MERCI !